



TAUX DE PRISE EN CHARGE 2020

Le Conseil de la Formation accompagne le financement des formations de gestion et développement des entreprises. La participation stagiaire minimum est de :

- **1 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue qualifiantes**.
- **2 €** par heure de formation pour les **actions de formation continue non qualifiantes de courte durée**.

La participation stagiaire minimum peut être plafonnée à 200 € pour les formations longues par module.

FORMATIONS DIPLOMANTES	
<p>Formations préparatoires aux titres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certificat Technique des Métiers (CTM) • Brevet Technique des Métiers (BTM) • Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ADEA) • Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA) • Brevet de Maîtrise (BM) • Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE) • Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) • Diplômes de l'enseignement supérieur de type CNAM • Brevet Professionnel (BP) 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire</p>
<p>VAE (la certification visée a une finalité professionnelle liée à la gestion, au développement et à la direction de l'entreprise)</p>	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables</p>

FORMATIONS ACQUISITION DE COMPETENCES (NON-DIPLOMANTE)

<p>Informatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Internet et communication numérique • Information et Bureautique • Logiciels de gestion • Web et multimédia 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité, paye, facturation • Gestion administrative et financière de l'entreprise • Gestion commerciale 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la clientèle • Commercialisation des produits • Amélioration de son outil de production-marché de niche • Commercialisation des produits • Outils de communication • Développement durable / environnement 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Gestion des Ressources Humaines (GRH)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Management et gestion du personnel • Communication, relations humaines • Evaluation des risques professionnels ou sociaux, santé et sécurité au travail • Réorienter sa carrière professionnelle 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues étrangères • Réglementations 	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 35 heures de formation finançables.</p>
<p>Développement personnel et comportemental</p>	<p>Plafond de 35 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>
<p>Bilan de compétences</p>	<p>Plafond de 50 € de l'heure stagiaire, Limité à 28 heures de formation finançables.</p>
<p>Formations dédiées à la fonction d' élu</p>	<p>Plafond de 25 € de l'heure stagiaire, Limité à 21 heures de formation finançables.</p>

FORMATIONS A DISTANCE

Les formations à distance peuvent être prises en charge dès lors qu'existent des moyens d'assistance et de suivi préalablement établis.

Sur la base des taux indiqués ci-dessus selon la thématique de la formation.

SUIVI JEUNES ENTREPRISES

Diagnostic abordant les points suivants (selon les priorités de l'artisan)

- Gestion administrative et financière
- Commercial et marketing
- Production et achat / approvisionnement
- Gestion des Ressources Humaines
- Prospective (« Avenir de l'entreprise »)
- Développement Durable
- Numérique

+ Rédaction de prescriptions pouvant inclure des formations (éligibles au Conseil de la formation ou non).

Forfait de **300 €** correspondant à une prestation de 3,5 h.
Limité à ½ journée maximum par bénéficiaire

Absence des stagiaires : Les heures stagiaires seront prises en charge dans leur intégralité lorsque l'organisme de formation pourra justifier d'une présence effective du stagiaire au moins égal à 80% de la durée globale.

Conseil de la formation du 22 septembre 2020